ACTUALITÉS

Côte d’Ivoire : Djédjé Rita écrouée dans une affaire foncière

Administrateur LJDP — 10 October 2026 — 4 min de lecture



Rita_djedje_1

Placée sous mandat de dépôt, Djédjé Rita est au cœur d'une affaire immobilière de 320,7 millions FCFA impliquant plusieurs célébrités ivoiriennes.

La justice ivoirienne poursuit ses investigations dans une affaire d'escroquerie immobilière présumée portant sur plus de 320 millions FCFA. Djédjé Grahon Rita Bénédicte, surnommée « Maman Caï Caï », a été placée sous mandat de dépôt. Plusieurs célébrités ivoiriennes sont également citées dans ce dossier qui concerne une soixantaine de plaignants.

Le 7 octobre 2026, le Parquet national financier a annoncé l'ouverture d'une information judiciaire. Le préjudice provisoire est évalué à 320 701 500 FCFA. Les investigations concernent notamment les opérations immobilières de la société Ivoire Challenge Corporation SARL.

Selon les informations rapportées les 8 et 9 octobre par plusieurs médias ivoiriens, Djédjé Rita a été placée sous mandat de dépôt. Cette mesure judiciaire intervient alors que les enquêteurs cherchent à établir les circonstances des transactions contestées.

Des terrains vendus sans droits de propriété présumés

L'affaire repose sur des opérations de commercialisation de parcelles dont la régularité est contestée. Selon le parquet, des terrains auraient été proposés à des acquéreurs sans que les vendeurs en soient propriétaires.

Plusieurs souscripteurs auraient ainsi versé des sommes importantes dans l'espoir d'obtenir leurs parcelles. Cependant, les engagements annoncés n'auraient pas été respectés, provoquant des réclamations et des dépôts de plainte.

Les enquêteurs cherchent désormais à retracer les transactions et à identifier les bénéficiaires des paiements. Ils devront également vérifier les documents fonciers et déterminer les responsabilités dans la commercialisation des terrains concernés.

Le montant provisoire du préjudice atteint précisément 320 701 500 FCFA. Toutefois, la répartition des sommes entre les plaignants et les possibilités de remboursement restent à établir.

Des célébrités ivoiriennes citées dans la procédure

L'affaire prend une dimension médiatique particulière avec la mise en cause de plusieurs personnalités connues du public ivoirien. Parmi elles figurent Serey Dié, Adrienne Koutouan, Apoutchou National, Maa Bio et John Jay.

Ces personnalités auraient participé, à différents degrés, à la promotion des projets immobiliers contestés. Certaines seraient apparues dans des vidéos publicitaires diffusées sur les réseaux sociaux.

Leur notoriété aurait pu contribuer à renforcer la confiance des acquéreurs envers les offres proposées. Toutefois, une participation publicitaire ne constitue pas automatiquement la preuve d'une implication dans une fraude.

Le 8 octobre, KOACI a rapporté le placement sous contrôle judiciaire de plusieurs personnalités citées. Le média a également indiqué que l'artiste Le Molare aurait été mis hors de cause.

Le 9 octobre, l'influenceuse Maa Bio a publiquement évoqué les restrictions judiciaires auxquelles elle serait soumise. Elle affirme notamment devoir se présenter chaque semaine aux services compétents.

Le 10 octobre, l'ancien international ivoirien Serey Dié a également livré sa version des faits. Il affirme avoir participé à une rencontre filmée sans connaître les accusations visant la promotrice immobilière.

Ces déclarations devront être confrontées aux éléments recueillis par les enquêteurs. La justice devra notamment déterminer si certaines interventions promotionnelles dépassaient le cadre d'une simple prestation publicitaire.

Une détention provisoire et plusieurs infractions présumées

Les investigations portent sur plusieurs infractions présumées, notamment l'escroquerie, l'abus de confiance, le faux et l'usage de faux. Le dossier comporte également des soupçons de complicité et de blanchiment de capitaux.

Le placement sous mandat de dépôt de Djédjé Rita marque une étape importante dans la procédure. Il ne constitue toutefois pas une condamnation et ne préjuge pas des conclusions de l'instruction.

Pour les plaignants, la principale préoccupation demeure la récupération des sommes investies. Aucun calendrier officiel de remboursement n'a été confirmé dans les informations publiques disponibles.

Cette affaire relance également le débat sur la sécurité des transactions immobilières en Côte d'Ivoire. Elle rappelle l'importance de vérifier les titres fonciers et l'identité des propriétaires avant tout engagement financier.

Elle soulève parallèlement la question de la responsabilité des célébrités qui prêtent leur image à des opérations commerciales. Leur influence peut peser sur les décisions d'un public qui leur accorde sa confiance.

La suite de l'instruction devra préciser la destination des fonds et les responsabilités éventuelles des personnes concernées. En attendant les conclusions judiciaires, toutes les personnes mises en cause bénéficient de la présomption d'innocence.

Source : https://lejournalduphoenix.tg/article/cote-divoire-djedje-rita-ecrouee-dans-une-affaire-fonciere — Le Journale du Phoenix